



FLASH INFO

N°3

21 Février 2025

RENCONTRE AVEC LE DIRECTEUR DE LA DAE LE 17 FEVRIER 2025



PRESENTATION

L'UNSA-Cefi a sollicité une audience auprès du directeur de la Direction des Achats de l'État (DAE), qui a eu la gentillesse de nous recevoir très rapidement.

La délégation de la DAE était composée de François Adam (Directeur), Stéphane Morin (Adjoint au directeur) et Nicole Mingone (responsable des ressources humaines).

La délégation de l'UNSA-Cefi était composée de Marie-Françoise Guérard (Secrétaire Générale et titulaire à la Formation Spécialisée), Philippe Estrella (permanent et titulaire à la Formation Spécialisée) et Stéphane Gridelet (permanent syndical).

L'UNSA-Cefi a demandé cette rencontre afin d'aborder les sujets de la qualité de vie au travail, notamment la charte du temps, ainsi que l'élaboration du DUERP 2024, qui n'avait toujours pas été remis aux organisations syndicales à la date de notre entretien.

COMPTE-RENDU

L'entretien a débuté par une présentation de la DAE et de notre syndicat.

Cette direction comptait 98 agents fin 2024 (53 fonctionnaires et 45 contractuels en grande majorité en CDI).

Malgré les efforts pour titulariser les contractuels, nous avons noté que le taux de turnover reste élevé (22,5 %), ce à quoi Mme Mingone a répondu qu'il y a eu de nombreux départs à la retraite.

M. Adam a précisé qu'il est très attaché à une répartition équilibrée entre fonctionnaires et contractuels, tout en rappelant le nombre restreint des fonctionnaires spécialisés dans l'achat.

Concernant le retard dans la présentation du DUERP 2024, Mme Mingone a expliqué qu'il a été réalisé avec beaucoup de sérieux et d'exhaustivité, ce qui a nécessité plus de temps. Elle a également précisé que le Secrétariat Général a souhaité reporter au mois de mars la présentation aux organisations syndicales.

Nous avons ensuite abordé le DUERP 2023 qui avait fait remonter un certain malaise des agents sur le climat social et sur la charge de travail.

M. Adam a reconnu que la charge de travail a augmenté avec l'ajout de nouveaux critères dans la commande publique comme les contraintes environnementales et sociales ou le Made In France. Cette évolution a conduit à ce que le métier d'acheteur ne se retrouve plus au centre des activités de la DAE au profit d'autres compétences qui ont pris plus d'importance, provoquant chez certains acheteurs un sentiment d'une moindre utilité.

M. Adam nous a également indiqué que le nombre d'ETP a augmenté sur les trois dernières années, mais pas en proportion de l'augmentation de la charge de travail de la DAE. Au vu du contexte budgétaire actuel, l'augmentation de 3,4 ETP en 2024 est à noter.

Nous avons souligné que, selon nos informations, la charge de travail des agents ne correspond plus aux préconisations de la charte de gestion du temps de la DAE. Signée le 17 juillet 2017, elle était censée faire l'objet d'une révision périodique.

M. Adam a semblé ouvert à l'introduction des horaires variables. M. Morin a précisé que la direction est très attentive à ce que les réunions ne se prolongent pas au-delà de 18h.

Nous avons ensuite abordé le sujet des remontées d'informations concernant des managements « toxiques » de la part de plusieurs responsables de la DAE. Mme Mingone a répondu n'avoir eu connaissance en 2024 que de deux cas, qui n'ont pas nécessité la remise en question des managers concernés.

L'UNSA-Cefi a également été informée du suicide d'un agent de la DAE à son domicile. Nous avons rappelé que, dans une telle situation, il est essentiel que la DAE prenne contact systématiquement avec le SRH, qui mettra en place une cellule d'écoute pour la famille et pour les agents souhaitant un accompagnement psychologique.

LE POINT DE VUE DE L'UNSA-Cefi

Le bien-être au travail est une condition indispensable à l'efficacité du service.

L'UNSA-Cefi reçoit depuis plusieurs années de nombreux témoignages concernant plusieurs responsables, dont le management semble « toxique » ou « dysfonctionnel »...

Il était de notre devoir d'alerter le Directeur de la DAE sur cette situation afin qu'il en prenne conscience et y remédie.

Nous avons également demandé la mise à jour de la Charte du temps, afin d'y intégrer la possibilité, pour ceux qui le souhaitent, de passer du forfait aux horaires variables. Cette option constituerait un atout supplémentaire pour l'attractivité de la DAE.

L'UNSA-Cefi a souligné que le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de 2023 semblait incomplet au regard des informations dont nous disposons. Nous attendons que l'annonce d'un DUERP 2024 plus exhaustif soit respectée. Nous veillerons tout particulièrement à ce que les souffrances des agents soient correctement retranscrites dans le nouveau DUERP, qui sera présenté à la Formation Spécialisée du 13 mars 2025.

Concernant le suicide d'un agent de la DAE, l'UNSA-Cefi a demandé l'ouverture d'une cellule d'écoute psychologique pour la famille et les collègues en demande de soutien.

Permanence UNSA-Cefi

Dernier lundi du mois

Bâtiment Condorcet / Salle 2163 de 9h30 à 11h30.

Vous pouvez nous y retrouver lundi 24 février 2025.

Retrouvez nos informations
sur notre site

Ensemble pour vous !



UNSA-Cefi

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Centrale Économie Finances Industrie

Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1

139, rue de Bercy - Télédéc 656

75572 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 18 60 92

Mél : syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr